**Demande de garantie**  **  **

**Veuillez nous retourner la demande de garantie complètement remplie avec l’agrégat.**

**Conditions de garantie** (Pour les conditions complètes, veuillez vous référer à notre site internet www.custom.ch.)

Garantie sur les vices cachés 24 mois, limitée sur remplacement ou réparation de la marchandise déficiente.

Le temps de la garantie sur les vices cachés commence avec la date de livraison.

Un agrégat qui est complètement abimée, qui est brûlée, qui a suivi le moteur, avec induit bleuté, pignon [aiguiser](http://dict.leo.org/frde?lp=frde&p=DOKJAA&search=aiguiser&trestr=0x802), flasque cassé, qui a dégât d‘eau ou d’huile, qui est démonté, qui a été monté incorrect, ne sera pas pris en garantie.

La garantie peut être accordée seulement pour l’agrégat. La Custom SA n’accorde pas de la garantie pour défauts qui ne sont pas causé par elle (Montage incorrect, mauvaise utilisation, modification/changement de produit)

**Entreprise / Nom :**

N° facture / N° bon de livraison :

**N° d’échange de l‘agrégat :**

Marque voiture, Type, Année :

Mise en service de l‘agrégat :

Kilométrage parcouru / heure de

fonctionnement de l‘agrégat :

**Description exacte de l‘erreur :**

Personne de contact :

N° téléphone et fax :

Adresse e-mail :

Date et signature :

(Sera remplie de Custom AG) N° production :

**Résultat :**  Garantie acceptée [ ]  Garantie refusé [ ]  Geste commercial [ ]

Vous recevez une note de crédit pour : Agrégat et dépôt [ ]  Agrégat [ ]  Dépôt [ ]

Si vous avez des questions, n’hésitez pas à nous contacter sous la N° téléphone : 041 874 11 55.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.